

**Conseil Municipal
du 5 avril 2018**

Sous la présidence de Didier FOUCHÉ, Maire

Etaient présents : Mmes Désiles, Rapicault, Ms Ledru, Cadaouen-Renou, Clément, Faucher, Lecomte.

Absents excusés :

Catherine Drouineau, procuration à Stéphane Ledru

Bruno Aim, procuration à Thierry Faucher

Maryline Gervais, procuration à Christelle Désiles

Caroline Coignard donne procuration à Mélanie Rapicault

Maurice Buon, procuration à Didier Fouché

Stéphane Esnault, procuration à Denis Clément

1. Travaux d'aménagement du bourg

Suite à la réception du devis de SODEREF d'un montant de 278 499,42€ TTC pour les travaux d'aménagement du carrefour de la Chapelle, de la rue du lavoir, de la route de la Roche et la réfection de l'enrobé au lotissement Champ Menant, du parking de la rue de la Fromenté et de la cour d'école, le Conseil Municipal décide d'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution des travaux.

Vote à l'unanimité

2. D.M

Après l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal considérant qu'il est nécessaire de modifier le budget assainissement pour rectifier les comptes budgétaires, autorise le Maire à modifier le budget comme suit

Investissement dépenses :

2762 : Créances sur transfert de droits à déduction de TVA	- 5500
2762-041 : Créances sur transfert de droits à déduction de TVA	5500

Investissement recettes :

2315 : Installations, outillage et matériel technique	-5500
2315-041 : Installations, outillage et matériel technique	5500

Vote à l'unanimité

3. Subvention Contrat de Ruralité et Pacte Régional pour la Ruralité

Dans le cadre du Contrat de ruralité 2018, le projet susceptible d'être éligible est :

Aménagement de la Rue du Lavoir, Routes de la Roche et de la Chapelle

Origine du financement	Montant HT
Maître d'ouvrage	71 263
Etat : subvention pour travaux d'intérêt local	16 500
Etat DETR	74 821
Etat : Contrat de Ruralité	46 416
Région : Pacte Régional pour la Ruralité	23 083
Montant TOTAL de l'opération	232 083€

Le Conseil vote à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Maire à demander les subventions :

Contrat de Ruralité
Pacte Régional pour la Ruralité

4. Achat Tondeuse

Le conseil Municipal délibère sur la proposition du maire d'acquérir une tondeuse JOHN DEERE X 950r d'un montant de 15949 € HT. Cet achat sera réalisé par un paiement quatre fois sans frais sur quatre ans via JOHN DEERE FINANCIAL.

Vote à l'unanimité

5. Achat souffleur de feuilles et débroussailleuse

Le conseil Municipal délibère sur la proposition du maire d'acquérir un souffleur de feuilles STIHL d'un montant de 527.27 € HT et une débroussailleuse à dos STIHL d'un montant de 541.93 € HT.

Vote à l'unanimité

6. Autorisation du maire à rembourser les frais de déplacement de Stéphane LEDRU et Didier FOUCHÉ pour se rendre à la journée « Villages à vivre » à La Haye-Fouassière (44) le 12 mars 2018.

Frais kilométriques :	434 x 0.25 =	108.5 €
Péage : 19.6x2	=	39.20 €
1 Repas :		15 €
		<hr/>
A rembourser =		162.70 €

Vote à l'unanimité

7. Délibération pour le numérotage des lieux-dits suite à l'installation de la Fibre

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal des problèmes récurrents rencontrés par les livreurs et facteurs qui ont des difficultés à localiser les destinataires ainsi que pour l'implantation de la fibre optique. Il propose au Conseil Municipal de procéder, à la numérotation des maisons de Soultré se situant dans les lieux dits.

L'exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal décide de procéder à la numérotation des habitations se situant dans les lieux dits suivants :

ADRESSE	NUM	VOIE
-- LES NOYERS	16	LIEU-DIT LES NOYERS
-- LA BOUVRIE	4	LIEU-DIT LA BOUVRIE
-- LA ROCHE	26	LIEU-DIT LA ROCHE BRESLEY
-- LE SABLON COSVER	1	LIEU-DIT LE SABLON COSVER
-- LE HOULBRAN	11	LIEU-DIT LE HOULBRAN
-- CHEMIN DE LA BECANE	2	LIEU-DIT LA BOUVRIE
-- FUTURES CONSTRUCTIONS	1-16	LOTISSEMENT DE LA CHAPELLE
-- LE CHAMP MAIGRE	1	LIEU-DIT LE CHAMP MAIGRE
-- LA ROCHE	25	LIEU-DIT LA ROCHE

Décide de fournir gracieusement la plaque de numérotation à chaque propriété concernée,

Dit que la pose de cette plaque sera faite par le destinataire ou la commune ainsi que l'entretien sera à la charge du destinataire de la dite plaque.

Charge Monsieur Le Maire de prendre l'arrêté municipal relatif au numérotage des maisons.

Charge Monsieur Le Maire de notifier cet arrêté de numérotation auprès des propriétés concernées

Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération et transmettra la liste des habitations au service des impôts fonciers du Mans.

Vote à l'unanimité

8. Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018

Considérant la bonne gestion de la commune et le taux d'imposition des taxes locales de Soultré qui se situe en-dessous de la moyenne des communes de la Sarthe, le Conseil Municipal, après avoir étudié les simulations chiffrées du trésorier, décide unanimement d'augmenter le taux d'imposition. Le Conseil décide d'augmenter de 2% à 7 voix contre 6 voix pour l'augmentation de 1%.

Subvention Centre Social

Suite au désengagement de la Commune de Lombron au Centre Social de Montfort le Gesnois, les communes membres se partageront la somme due par Lombron, c'est-à-dire 500 €. Le Centre Social attend la réponse de Sillé-le-Philippe quant à la pérennité de son engagement.

La Commune vote à l'unanimité pour partager la part de Lombron entre les communes adhérentes.

Divers

Le parking de la Fromenté va être réaménagé pour permettre d'augmenter le nombre de places de stationnement.

Un portillon a été installé impasse du Soleil vers le terrain de Madame Cruchet pour que les enfants puissent sortir par une autre issue que la sortie sur la rue en cas de problème (incendie, acte terroriste, etc.). Une boîte à clé a été installée sur le mur près du portillon avec un code pour permettre de récupérer les clés de l'école en cas de besoin.

L'appel à candidature pour les travaux de la 2^{ème} tranche du bourg a été mis en ligne. Les réponses sont attendues pour la date limite du 27/04 à 12h.

Stéphane Ledru montre au Conseil l'initiative de la ville du Mans de laisser une partie du budget de la commune dédiée aux projets venant des habitants. Un appel à projet a été lancé sur le site de la ville du Mans. Stéphane Ledru propose que la commune de Soultré réserve une partie de son budget 2019 pour des projets proposés par les habitants.

Pour préparer la fête des Lutinades, une réunion est prévue jeudi 12 avril à 18h30.

Fin de la séance : 22h
Prochain conseil jeudi 17 mai